

## LES ARBRES FORESTIERS

En France les reboisements font appel à deux classes de plants forestiers : les résineux et les feuillus. Très succinctement un petit rappel sur leur fonction.

### LES RESINEUX

Ils représentent environ 30% de la surface forestière française et 80 % des reboisements d'après guerre. Aujourd'hui, les résineux constituent encore une grande part des reboisements. Les trois principales essences sont par ordre d'importance : le pin maritime, le douglas, le pin laricio de Corse.

### LES FEUILLUS

Nous distinguons trois catégories de plants feuillus :

**Les feuillus traditionnels** pour une sylviculture intensive. Ce sont : les trois chênes, le châtaignier et le hêtre.

**Les feuillus précieux** : bois réservé aux usages nobles. Sylviculture intensive de préférence. Prévoir un accompagnement culturel. Ce sont l'alisier, les érables, le frêne, le merisier, les trois noyers et accessoirement le tulipier.

**Les feuillus d'accompagnement** : ce sont l'acacia, les aulnes, le bouleau, le charme, le cerisier tardif, l'olivier d'automne, les tilleuls etc.

La sylviculture actuelle se doit d'intégrer les données écologiques fondamentales impliquant l'utilisation culturelle d'un accompagnement forestier, naturel ou artificiel.

Celui-ci permet notamment d'assurer :

- Une meilleure ambiance forestière les premières années d'installation car ce sont les années les plus difficiles.
- Un effet couvre sol au détriment des adventices et au bénéfice de l'économie d'eau.
- Une éducation de l'essence principale, calculée en fonction des rythmes de croissance relatifs de celle-ci et de son accompagnement, pour limiter les tailles de formation et l'élagage tout en conservant une bonne dynamique du houppier.
- Une amélioration
  - de la fertilité du sol (surtout pour les essences fixatrices d'azote).
  - de la production, en ajoutant des revenus annexes
  - de la capacité cynégétique du boisement.
  - de l'esthétique générale.
  - de la protection phytosanitaire (diversité des essences).

Dans les pages qui suivent, vous trouverez par essence, quelques conseils pour faciliter votre choix et votre méthode d'intervention.

Racines nues	: R.N.
Motte sans paroi	: M1,4 en litre - M700 - M500 - M350 - M220 - M200 en cm <sup>3</sup>
Motte avec paroi	: Panier : P4 - P5 (en litre). Ebauche d'arbre : S7 (Starpot 7 litres)
CF	: Essences soumises aux dispositions du Code Forestier
A	: Essences soumises aux dispositions de l'arrêté du 28 novembre 1991.
Moyenne valeur	: * (valeur du bois)
Bonne valeur	: **
Très bonne valeur	: ***

### Niveau de sélection des Matériels Forestiers de Reproduction.

#### Catégorie testée



Les matériels appartenant à la catégorie testée correspondent à ceux pour lesquels le plus de connaissances ont été acquises. Leur supériorité est démontrée par des tests de comparaison et par l'évaluation des composants pour un ou plusieurs caractères.

#### Catégorie qualifiée



Le matériel de base appartenant à la catégorie qualifiée est artificiel. C'est un verger à graines mis en place spécifiquement pour la production de graines de qualité génétique supérieure. A cet effet, les composants du matériel de base ont fait l'objet d'une évaluation phénotypique individuelle en forêt ou en tests.

#### Catégorie sélectionnée



Les matériels de base de cette catégorie sont des peuplements choisis essentiellement sur la base de critères phénotypiques. Le peuplement doit comporter une majorité d'arbres bien conformés sur un certain nombre de critères définis.

#### Catégorie identifiée



Les matériels de cette catégorie sont ceux pour lesquels on dispose d'une information minimale limitée à la seule origine géographique. Il n'y a aucune sélection préalable des peuplements.



## Quelques chiffres

Nombres de plants  
plantés en France  
(hors pin maritime)

- 1991-1992	: 112 millions
- 1995-1996	: 72 millions
- 1999-2000	: 68 millions
- 2003-2004	: 40 millions
- 2007-2008	: 35 millions



## AIDES FISCALES

Le dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt devrait devenir l'outil principal d'intervention de l'Etat pour inciter les sylviculteurs à une gestion dynamique. Il permet de déduire de l'impôt sur le revenu une part de son investissement.

- **DEFI-acquisition** pour un achat de moins de 25 ha constituant une unité de gestion de plus de 5 ha : réduction d'impôt de 25% du montant de l'acquisition frais compris plafonnée à 5700 € (11400 € pour un couple).

- **DEFI-travaux** : Tous travaux y compris le reboisement. Réduction d'impôt de 25% du montant des travaux plafonnée à 6250 € (12500 € pour un couple). Soit une réduction de l'impôt réellement payé de 1563 € ou 3125 € pour un couple. Et ceci chaque année fiscale.

Le bénéficiaire s'engage à garder la propriété pendant 15 ans et à appliquer un plan simple de gestion ou un règlement type de gestion (pour le défi-travaux uniquement). En cas de dépassement de plafond, il y a possibilité de reporter l'excédent sur 4 années, et même 8 années pour les forêts sinistrées.

## COMPTE RENDU DE LA VENTE GROUPEE JUIN 2009 A CARROUGES

Comme chaque année l'ANEF (ASSOCIATION NORMANDE DES EXPERTS FORESTIERS) organisait, sa vente de printemps, au château de CARROUGES (ORNE), proposant 84 lots présentés par dix experts forestiers indépendants.

### PRIX MOYENS OBSERVÉS AU M<sup>3</sup>

Volume de l'arbre	Chêne		Châtaignier	Merisier	Peuplier		Douglas	Epicéa	Pin
	< 1 m3	> 1 m3			< 1 m3	> 1 m3			
2007	110 €	150 €	120 €	230 €	35 €	55 €	42 €	27 €	
Printemps 2008	113 €	190 €	110 €	140 €	25 €	42 €	35 €	25 €	
Automne 2008	111 €	156 €	128 €	320 €	30 €	52 € 88 €	44 €		
Printemps 2009	83 €	88 €	80 €		28 € 28 €	30 € 56 €	22 €	16 €	

Ces moyennes sont à considérer avec prudence car on peut naturellement observer des écarts importants en fonction de la qualité et de la proportion de bois d'industrie et de chauffage pour les lots feuillus. La certification PEFC demeure favorable à la vente au regard du nombre d'offres supérieur à la moyenne pour les lots certifiés.

Denis GOLLIARD - ANEF (Délégué pour la Basse-Normandie)  
denis.golliard@wanadoo.fr